

*SPECIAL
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean CMNES

Supplément au N° 7. C

LUNDI 15 AVRIL 1996

7,00 Frs

- Page 2 ELECTIONS CAES INSERM (calendrier électoral)
- Pages 3 à 8 Compte rendu du Conseil Scientifique INSERM (du 19 mars 1996)
- Page 9 Compte rendu de la réunion du CTPC du 15/03/96
- Page 10 Compte rendu du Comité Central d'Hygiène et Sécurité
(20 mars 1996)
- Pages 11-12 Mobilisation des C.L.H.S.
Lettre ouverte des représentants du C.L.H.S. de Lyon aux personnels INSERM
- Pages 13-14 Subvention de la Ville de Paris à l'Association Claude-Bernard
- Page 15 Campagne ITA 1996 (Lettre de M. CENDRON)
- Pages 16 à 18 TRACT INTERSYNDICAL pour l'action du 21 mai.

TRACT DU SNTRS-CGT

*Tous ensemble agissons.
Nous appelons à une journée nationale d'action
et à une manifestation nationale
le MARDI 21 MAI*

A Paris : à 10 heures

Forum exposition de posters, discussion avec la population
sur la place Auguste Comte devant la Sorbonne,

à 14 heures :

Manifestation vers le Ministère (110, rue de grenelle PARIS 7ème)
Rendez-vous Place de la Sorbonne Métro Luxembourg, Cluny-Sorbonne

En province

Débatte des initiatives à prendre ou des délégations qui se rendront à Paris

Page 19 à 22 AFFICHE à diffuser

Contractualisation de l'INSERM ? REAGISSONS !

ELECTIONS CAES INSERM

Au dépouillement du 12 avril 1996 des élections CAES, le quorum était de 2682 (5362 inscrits).

On a reçu 2549 bulletins (47,5%).

Donc annulation des élections car quorum non atteint.

Des nouvelles élections vont être organisées dans un délai de 2 mois (selon les statuts) ; le quorum ne sera alors pas nécessaire.

NOUVEAU CALENDRIER ELECTORAL

-- MARDI 30 AVRIL 1996

à 12 heures Date limite de dépôt des candidatures
(1 liste de non syndiqués peut encore arriver !)

à 13 heures Vérification

à 14 heures Réunion de la commission pour validation des candidatures
et profession de foi (on garde les mêmes)

-- 9-10 MAI Envoi du matériel électoral (mise sous enveloppe)

-- 25 MAI Clôture des votes (cachet de la Poste)

-- 30 MAI Dépouillement

-- 31 MAI Proclamation des résultats

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

du 19 mars 1996

La réunion du Conseil Scientifique (CS) était essentiellement consacrée à l'examen des IFR, les promotions de DR. et le rapport de conjoncture et de prospective.

EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL (DG)

Concours CR :

36 postes CR1 et CR2 ont pu être dégagés et répartis dans les 11 commissions en fonction des suggestions du DG avalisées par le CS.

CSS 1 :	2 CR1 + 2 CR2
CSS 2 :	2 CR1 + 3 CR2
CSS 3 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 4 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 5 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 6 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 7 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 8 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 8 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 9 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 10 :	1 CR1 + 2 CR2
CSS 11 :	2 CR1 + 1 CR2

Jury d'admission

Il y avait 505 candidats admissibles : 216 CR1 et 305 CR2 (16 doubles candidatures), globalement 7% de probabilité de succès.

La CSS 6 a été très mal servie en CR1 mais bien servie en CR2, c'est peut être dans cette CSS qu'il aurait fallu inverser la proportion CR1/CR2.

La CSS 5 est défavorisée aussi bien en CR1 qu'en CR2.

Le taux d'"autodistribution", de 4,1 a été considéré trop élevé par le DG et a entraîné 3 inversions de classement par rapport aux CSS (Rappelons que le jury d'admission n'est pas le Conseil Scientifique). Les inversions ont permis de recruter 2 médecins en plus (4 --> 6 ; au total 17% de médecins). Dix recrutements ont été effectués par des laboratoires externes (8 CNRS et 2 Université). Les décisions ont été prises à l'unanimité avec comme principe général de maintenir le classement des CSS, sauf exception justifiée (sic).

Les résultats sont donnés en annexe.

SUIVI DES AVIS DU CS

CRI

Le classement du CS a été respecté. Les 12 premiers seront créés, le 13ème est soutenu par la Fondation de France.

Expertise collective

Les Services Communs seront créés mais leur implantation sur Créteil (Janiau) et Bichat (Etiemble) est plus difficile que prévu.

Autre service commun

Le service du Pr GALLE (Créteil) est prolongé d'un an (le CS avait proposé 2 ans).

Comité de déontologie

Le texte a reçu un avis favorable du CS et du CA, il est donc effectivement créé.

Personnalités nommées :

Mme LOUCHEUX-LEBFEVRE

M. Guy ATLAN (CCRPPB)

Mme Fr. DARCY-SEQUILLY (?)

M. Guy VINCENDON (CNRS)

M. CALON (?) (Ecole Sup. des Mines)

M. JAMY (INSERM)

(?) Orthographe incertaine

A propos des "GELS"

Il n'y a pas de "gel", il y a des mesures de "lissage conjoncturel" (sic). Le DG se serait bien passé de l'encart des directeurs d'unité dans "Libération". Il ne faut pas faire d'amalgame entre l'INSERM et le CNRS (sic). En effet, la situation ahurissante (sic) au CNRS tient à l'absence de contrôle financier. A l'INSERM, la gestion du budget est plus rationnelle (sic), la distribution de celui-ci se fait dans les laboratoires dès le 2 janvier. Le fait de crier "au gel", l'interpelle (sic), les gens seront contents si le gel est ramené à 15% (sic) !

A propos de la contractualisation

On aura aucun mal à entrer dans le cadre de la contractualisation car 66% de l'activité de recherche de l'INSERM correspond aux priorités gouvernementales (sic).

A propos des IFR

23 IFR ont été ajoutés aux 31 déjà créés. Les 31 premiers ont reçu par des financements divers 85 MF dont 20 MF de l'INSERM. 2 à 3 dizaines d'ITA ont été affectés aux IFR. C'est une opération clé pour les pouvoirs publics. Les directeurs sont souvent des universitaires et les hôpitaux sont associés, c'est un véritable outil stratégique (sic). Les 2/3 des unités INSERM sont intégrées aux IFR. L'INSERM souhaite financer les IFR, le CS doit donner son avis en répondant à 3 questions :

- L'IFR existe-t-il réellement ?
- Si oui, qu'elles sont ses orientations stratégiques ?
- Comment l'INSERM peut-il le mieux soutenir ces orientations (investissement, fonctionnement, personnels) ?

Avenir du recrutement chercheur

Pour tenir jusqu'en 2002, période où les départs à la retraite augmenteront, il faut disposer de 140 postes. Pour maintenir le recrutement au niveau de 70 à 80/an pour les deux ans à venir, le DG propose un plan qui a été exposé à plusieurs reprises et qui a fait l'objet d'un compte rendu dans le BRS de mars 1996 ; (Utilisation de postes statutaires jusqu'alors utilisés en rotation pour les internes et les postes d'accueil).

Avenir du recrutement ITA

Pessimisme total.

Fin de l'intervention du DG.

* * *

LES PROMOTIONS

DR2 --> DR1 (9 possibilités, 97 candidats)

1ers ex equo

BRIARD (CSS 1), 1er dans la CSS
 PRADAYROL (CSS 2) 1er dans la CSS
 DAEMON (CSS 3) 1er dans la CSS
 PICARD (CSS 4) 1er dans la CSS
 CHAMPEIL (CSS 5) 3ème dans la CSS
 CESPUGLIO (CSS 6) 1er dans la CSS
 ANGLES (CSS 7) 1er dans la CSS
 BICHARA (CSS 8) 1er dans la CSS
 WILD (CSS 9) 1er dans la CSS

10ème

ROMEO (CSS 1) 2ème dans la CSS

11ème

GESPACH (CSS 9) 2ème dans la CSS

12ème ex equo

KLEIN (CSS 3) 2ème dans la CSS

KITABJI (CSS 5) ?

JACQUE (CSS 5) 2ème dans la CSS

BARDOU (CSS 11) 1er dans la CSS

CR2 --> CR1

Tous les promouvables ont été promus sauf 1 qui n'a pas été proposé.

DR Classe exceptionnelle 1er ech. --> 2ème ech.

5 candidats au 1er échelon, 2 possibilités, critère ancienneté.

1ers ex equo : JOSSO, ZWEIBAUM

3ème ECHWEIGE (liste complémentaire)

DR 1 --> DRE

3 possibilités, 11 propositions

Chaque CSS a donné 1 nom (134 promouvables)

J. JAMI, J.M. BACHS, D. GUY-GRAND

Directeurs "Emérites"

A la retraite depuis 1992, être DRE, appartenir au Collège de France, Nobel...

POCIDALO, ABID (?), RUMEAU-ROUQUETTE

Evaluation des IFR

L'évaluation a porté sur les 2/3 des IFR, les autres ayant été examinés en novembre 1995. Ils ont presque tous fait l'objet d'un vote d'activité positif conduisant dans la plupart des cas à une recommandation de financement ou d'attribution de postes d'ITA.

Ont reçu des avis réservés, liés généralement à leur mise en place trop récente, les IFR suivants :

IFR 20 (Saint-Antoine, IMBERT)

vote 5/9/13/1 (oui/non/abstention/refus)

IFR 24 (Montpellier, BALNY)

vote 9/1/18/0, sera revu dans 1 an.

IFR 29 (Saint-Louis, GLUCKMAN)

vote 13/1/11/0

Saisine du CS pour l'activité des chercheurs.

Le Conseil Scientifique a été saisi de 4 dossiers pour donner son avis sur l'activité scientifique. Une forte pression du DG a été exercée sur le CS pour que les avis des CSS soient confirmés (3 avis défavorables ou transformés en avis défavorables, un avis réservé réitéré).

N..... (60 ans),

avis défavorable, a finalement demandé sa mise à la retraite. Avis défavorable confirmé par le CS :

0/3/22/0 (fav./rés./déf./refus)

F..... (39 ans), CR2,

n'a pas une activité de chercheur. Avis défavorable confirmé par le CS : 0/2/23/1 (fav/res/def/ref).

V.... (58 ans), CR1

Ce dossier n'est pas nul du point de vue de l'activité scientifique, il semble cependant qu'il pose de réels problèmes d'éthique qui n'ont pu être résolus sur le plan formel par l'Administration. Sur la base de l'activité scientifique, le passage en CAP n'est pas justifié (avis personnel). En confirmant l'avis défavorable de la CSS, le CS vient en aide à l'Administration pour un problème qu'elle n'a pas pu ou su résoudre.

F.... (52 ans), CR1

Avis réservé de la CSS venant après 2 autres avis réservés en 1994 et 1995.

Ce chercheur a eu un parcours difficile (mauvaise orientation, fermetures d'unités). Malgré la pression du DG pour transformer l'avis réservé en avis défavorable, le CS a maintenu l'avis réservé (vote : 0/22/2/0).

Le CS est favorable à son affectation au Service Commun d'expertise collective de JANIAUD et la CAR serait chargée de son suivi à un an.

RAPPORT DE PROSPECTIVE ET DE CONJONCTURE

Le Conseil Scientifique a passé une journée à la préparation de ce rapport. Des échanges intéressants ont porté sur les structures de recherche, l'emploi, la recherche clinique et les lacunes qu'il conviendrait de combler.

Quelques idées en vrac :

J. CHAMBAZ : La réalisation des axes finalisés passe par le développement d'un continuum de recherches.

J.L. DARLIX : Une priorité : la virologie.

A. ALPEROVITCH : Il faut diminuer l'inertie du milieu. Comment faire passer rapidement des messages. Eviter les phénomènes de balancier excessifs.

J.L. DARLIX : Au niveau thérapeutique, un vide énorme dû en partie aux lacunes de l'industrie française.

Ph. SANSONETTI : SIDA / tout ce qui est fait n'est pas bon à prendre, on élude le point essentiel, la thérapeutique qui nécessite la maîtrise de la biologie structurale. Ce qui fait notre force, c'est la pluridisciplinarité.

P. CHARNAY : L'industrie pharmaceutique va être révolutionnée par l'après-gène

J.L. DARLIX : Créer des réseaux de laboratoires en faisant des incitations sur des thèmes particuliers, faire apparaître la contribution de l'industrie pharmaceutique.

G. KREMEL : L'industrie pharmaceutique n'obéit pas à la même logique (logique du profit). Une partie de cette industrie se désengage de la recherche fondamentale.

A. PROCHIANTZ : Les structures de la recherche sont-elles adaptées aux enjeux ? Comment réagit-on à la demande sociale ? Comment canaliser les associations caritatives ? Il faut des structures compatibles avec ce qu'est la recherche dans le monde.

J. IMBERT : Méfiance sur la futurologie.

J. CHAMBAZ : L'INSERM ne peut tout faire tout seul, quelle place ? Quels partenaires (hôpital, CNRS...)?

Ph. SANSONETTI : Les grandes découvertes scientifiques ne nécessitent pas nécessairement de grands moyens. Nous avons des outils et un grand potentiel. L'INSERM peut par exemple s'investir dans les études de biodisponibilité des médicaments avec l'industrie pharmaceutique.

S. BOTTARI : Les regroupements industriels ont diminué le potentiel de recherche et de développement du médicament.

Ph. SANSONETTI : On a fait disparaître les équipes de physiologie alors qu'elles deviennent de plus en plus nécessaires.

A. PROCHIANTZ :

Industrie : GLAXO arrête brutalement tout ce qui concerne la mort cellulaire.

Structures : Souhaite des contrats qui aient une certaine pérennité. Attention au pilotage par les associations (avec 1 franc, elles pilotent 8 francs d'investissements). Ne pas oublier le coût du travail.

A. ALPEROVITCH : Relation avec les industriels, besoin de structures relais, travaillant sur des thèmes généraux.

Structures

J. IMBERT : Ne pas oublier la notion d'équipe. L'IFR : pépinière de nouvelles formations à partir des jeunes équipes.

M. AICH : L'IFR peut être un moyen de faire vivre des unités de petite taille.

A. PROCHIANTZ : L'IFR doit pouvoir faire venir des petites équipes avec un statut.

A. ALPEROVITCH : Structuration par projet plutôt que par équipe.

D. PELAPRAT : Il y a-t-il vraiment quelque chose qui bloque quand on veut répondre rapidement à un problème ?

Ph. SANSONETTI : L'IFR représente une chance, une souplesse. Les unités sont un carcan.

Emploi

Ph. SANSONETTI : On ne peut faire de science moderne sans technicien.

A. PROCHIANTZ : Permettre, par une politique adaptée, de faire revenir les post-doc des US.

A. ALPEROVITCH : Maintenir une dynamique de l'emploi dans l'organisme.

G. KREMEL : Insister sur la formation.

P. CHARNAY : Limiter le nombre de doctorants pour éviter la démotivation due aux difficultés de rentrer dans la recherche. La durée des allocations devrait être de 3 ans.

G. KREMEL : Rappeler que les CES sont en formation.

A. PROCHIANTZ : propose d'étendre les postes verts aux post-doctorants français à condition

d'assortir le bénéfice de ces postes à une mobilité. Etre productif dans deux laboratoires, c'est une garantie.

Age au recrutement : Revoir les limites d'âge, les définir, par exemple, par rapport au début de thèse, pour favoriser les parcours originaux (médecins...).

Recrutement : Sur des critères qualitatifs et non quantitatifs.

ITA : Inquiétude.

J.P. BAZIN : Présentation d'un rapport sur les technologies Biomédicales (disponible pour les lecteurs qui en feraient la demande).

**GROUPE DE REDACTION
DU RAPPORT DE CONJONCTURE
ET DE PROSPECTIVE**

--->

A. PROCHIANTZ
J. CHAMBAZ
P. SANSONETTI
R. KATZ
A. ALPEROVITCH

Mandat : Développer le continuum des recherches et démontrer que pour mener à bien les axes finalisés cela passe par le respect de ce continuum.

**JURY D'ADMISSION
POUR LA PROCHAINE SESSION :**

A. ALPEROVITCH
D. BATAILLE
S. BOTTARI
G. VASSOR
D. BLADIER

Vote : 26/0/1/0 (oui/non/abstention/Refus)

CALENDRIER

du 13 au 15 mai :

Prochaine session plénière (réseaux)

5 juin à 14 h :

DP

8 - 12 juillet :

Session plénière

29 - 31 octobre :

Session plénière d'automne

Comité de liaison

avec les ICSS (Inter commissions)

ICSS 1 : J.P. BAZIN
ICSS 2 : M. AICH
ICSS 3 : Ph. SANSONETTI
ICSS 4 : J. CHAMBAZ
ICSS 5 : A. ALPEROVITCH
ICSS 6 : MOATTI

* * * * *

ANNEXES

MOTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(du 19 au 22 mars 1996)

Le Conseil Scientifique de l'INSERM exprime sa vive inquiétude face aux risques de restriction des budgets des laboratoires.

Une diminution des crédits de fonctionnement s'ajoutant à la forte diminution du recrutement des chercheurs et des personnels techniques, perturberait gravement l'activité de recherche et de formation des unités INSERM.

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE : 29 oui / 29 votants

LISTE PAR ORDRE DE MERITE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS DE
RECRUTEMENT 1996 DES CHARGES DE RECHERCHE DE 1ère CLASSE

Sont admis les candidats figurant sur les listes principales ci-dessous.

<p>Groupe de disciplines n° 1</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. KREMIER Eric 2ème Mme VIONNET-FUASSET Nathalie</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme DELTOUR Louise</p>	<p>Groupe de disciplines n° 2</p> <p>Liste Principale</p> <p>1ère Mme ZUCMAN-ROSSI Jessica 2ème Mme CHAN Susan</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme MOUTRO-CHANTELOUP Isabelle</p>
<p>Groupe de disciplines n° 3</p> <p>Liste Principale</p> <p>Mme GUERDER Sylvie</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme PINET Valérie</p>	<p>Groupe de disciplines n° 4</p> <p>Liste Principale</p> <p>M. ANOUAR Youssaf</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. POULAT Francis</p>
<p>Groupe de disciplines n° 5</p> <p>Liste Principale</p> <p>Mme NEVEU Isabelle</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. PICAUD Serge</p>	<p>Groupe de disciplines n° 6</p> <p>Liste Principale</p> <p>Mme ZILBOVICIUS Monica</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. DEBANNE Dominique</p>

LISTE PAR ORDRE DE MERITE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS DE
RECRUTEMENT 1996 DES CHARGES DE RECHERCHE DE 2ème CLASSE

Sont admis les candidats figurant sur les listes principales ci-dessous.

<p>Groupe de disciplines n° 1</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. TOPILKO Piotr 2ème M. SUREAU Alain</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme BALLY-CURT Laure</p>	<p>Groupe de disciplines n° 2</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. GIRARD Jean-Philippe 2ème Mme PELUMIO Françoise 3ème M. ZAMZAMI Noufal</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>1ère Mme CHENEVERT-PRUJERRE Janet 2ème Mme BLANGY Anne</p>
<p>Groupe de disciplines n° 3</p> <p>Liste Principale</p> <p>1ère Mme DEVERGNE Odile 2ème M. ESTAQUIER Jérôme</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme DECHANET Julie</p>	<p>Groupe de disciplines n° 4</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. GOEPIN Vincent 2ème M. VAGNER Stéphan</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. PERALDI Pascal</p>
<p>Groupe de disciplines n° 5</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. MAUCUER Alexandre 2ème M. LESAGIE Florian</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. SCHAEFFER Laurent</p>	<p>Groupe de disciplines n° 6</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. DOURNAUD Pascal 2ème Mme BOULENGUEZ Pascale</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. KHAZIPOV Roussem</p>

LISTE PAR ORDRE DE MERITE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS DE
RECRUTEMENT 1996 DES CHARGES DE RECHERCHE DE 1ère CLASSE (SUITE)

<p>Groupe de disciplines n° 7</p> <p>Liste Principale</p> <p>M. LU He</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme WILLIAMS Tracy</p>	<p>Groupe de disciplines n° 8</p> <p>Liste Principale</p> <p>M. CHATZIANTONIOU Christos</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. LASSALLE Philippe</p>
<p>Groupe de disciplines n° 9</p> <p>Liste Principale</p> <p>M. FROMENTY Bernard</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme CORDIER-BUSSAT Martine</p>	<p>Groupe de disciplines n° 10</p> <p>Liste Principale</p> <p>M. KOHLER Stephan</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. BENICHOU Serge</p>
<p>Groupe de disciplines n° 11</p> <p>Liste Principale</p> <p>Mme SEROR Valérie</p> <p>M. SAMB Badara</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. FLANDRE Philippe</p>	

Nombre total de candidats admis : quatorze

A Paris, le 19 mars 1996
Le Président du Jury d'Admission,



Philippe LAZAR

LISTE PAR ORDRE DE MERITE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS DE
RECRUTEMENT 1996 DES CHARGES DE RECHERCHE DE 2ème CLASSE (SUITE)

<p>Groupe de disciplines n° 7</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. CHARPENTIER Flavien</p> <p>2ème Mme BONNE Gisèle</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme TRONCHERE Hélène</p>	<p>Groupe de disciplines n° 8</p> <p>Liste Principale</p> <p>1er M. LINGUEGLIA Eric</p> <p>2ème M. MOLES Jean-Pierre</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme COURTOIS-COUTRY Nathalie</p>
<p>Groupe de disciplines n° 9</p> <p>Liste Principale</p> <p>1ère Mme ARMAND Marine</p> <p>2ème Mme DECKERT Valérie</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>Mme COUSIN Béatrice</p>	<p>Groupe de disciplines n° 10</p> <p>Liste Principale</p> <p>1ère Mme MUNIER-LEHMANN Hélène</p> <p>2ème Mme DRAGIC Tatjana</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. BAULARD Alain</p>
<p>Groupe de disciplines n° 11</p> <p>Liste Principale</p> <p>Mme JACQMIN-GADDA Hélène</p> <p>Liste Complémentaire</p> <p>M. LAGARDE Emmanuel</p>	

Nombre total de candidats admis : vingt-deux

A Paris, le 19 mars 1996
Le Président du Jury d'Admission,



Philippe LAZAR

Réunion du CTPC du 15/03/96 (Michel BEZ, François FAVIER)

1) Intervention du Directeur Général à qui sont remises les pétitions intersyndicales contre le gel : *IL N'Y A PAS DE GEL* mais seulement l'impossibilité de dépenser plus de 75% des crédits de l'année au premier trimestre. Il ne faut pas crier au loup! CAES : demande de remise en cause du subventionnement supplémentaire (poste d'ingénieur affecté à la comptabilité du CAES) dans un esprit de solidarité. Cete année le budget de l'INSERM a augmenté de 3,7% HT (absorbés par les augmentations de salaire) ; la gestion AP CP est saine, il ne faut pas transposer à l'INSERM les inquiétudes des autres organismes (liées à leur gestion pluriannuelle). Nous ne sommes pas au CNRS!

2) Présentation du Bilan Social 1995 par J Thomas, pour qui le Bilan réalisé par l'INSERM dépasse largement le cadre des exigences légales, et qui nous met en garde de ne pas avoir des demandes excessives qui risqueraient de tuer ce bilan. De nombreuses remarques et demandes de rectification sont faites, essentiellement par le SNTRS-CGT ; la plupart sont acceptées par l'Administration pratiquement sans discussion. Seule la demande de faire apparaître dans certains tableaux les détails par ADR en Ile de France s'est vue opposer un refus. Entre autre fait marquant, ce bilan montre un vieillissement de la population des statutaires et un accroissement des personnels non permanents.

3) Questions diverses : L'avenir du Vésinet? Projet d'en faire un Centre de Colloques, mais refus du CIMAT (aménagement du territoire)...

4) Concours : devant le faible nombre de postes mis au concours interne (une vingtaine), pour éviter la frustration des membres de jury et des candidats, il est proposé par l'Administration de ne pas ouvrir les concours cette année et d'attendre qu'il y ait un nombre de postes suffisant. Unanimément les organisations syndicales rejettent cette proposition qu'ils refusent de cautionner. L'Administration tranchera.

Compte rendu du Comité Central d'Hygiène et Sécurité du 20 mars 1996

Réunion du CTPC

Le nouveau CCHS (Comité central d'hygiène et sécurité) de l'INSERM s'est réuni le 20 mars. Il devait évoquer le nouveau plan national de prévention, la prochaine journée nationale de prévention, discuter les thèmes.

En fait, dès l'ouverture de la séance il était demandé au CCHS de donner son avis sur les conditions d'application de la circulaire 95-680 relative à la politique de prévention dans les établissements publics et dans la foulée la considérer comme appliquée. Nous avons contesté cette procédure comme autoritaire et irrégulière; en effet cette circulaire devait être examinée au Comité central paritaire et en recevoir l'avis préalablement à son application. Après discussion, le représentant de la Direction a promis que le CTPC en serait saisi (le CTPC avait déjà imposé une réunion pour en discuter quelques jours auparavant).

Ce point était d'autant plus important que cette circulaire prévoit que le Secrétaire Général préside le CCHS et est le supérieur hiérarchique de l'Inspecteur d'H&S, qu'au plan local l'Administrateur délégué préside le CLHS et est le supérieur de l'ingénieur d'H&S. Le système est bouclé le représentant direct du DG est aux postes de commande à tous les niveaux. Ceci est inacceptable, les structures de prévention qui sont un lieu de débat pour la politique de prévention seront maintenant verrouillées. Ceci est d'autant plus grave quand les risques biologiques deviennent de plus en plus préoccupants, quand les restrictions (gels, glaciations) des crédits sont pratique courante quand les laboratoires accueillent un nombre croissant de personnels eux-mêmes en situation de précarité galopante, et bien entendu pour la plupart d'entre eux sans aucune couverture en matière de prévention. Il est essentiel de réagir contre ces pratiques autoritaires

même si le pouvoir politique le pratique depuis plusieurs années.

Le programme national de prévention sera aussi celui de 'l'amélioration des conditions de travail', il devrait prendre en compte spécifiquement la sensibilisation et à l'analyse des risques. Nous avons aussi évoqué la nécessité d'y évoquer (en particulier au cours de la journée de prévention), les conditions d'accès et de travail pour les personnels handicapés non seulement dans les bâtiments où les unités sont hébergées mais aussi dans certains bâtiments INSERM, la revalorisation du rôle du correspondant et enfin la sensibilisation des directeurs d'unité ou énormément reste à faire.

Nous avons aussi évoqué l'habilitation des animaleries, à ce sujet nous avons demandé à la direction de faire le point sur l'habilitation des personnels pratiquant l'expérimentation animale. La diffusion d'une plaquette sur risque et prévention inspirée de celle réalisée à Lyon sera entreprise dans l'année. Le secrétaire général nous a informé de la mise en oeuvre de la réhabilitation des locaux « amiantés », ce que nous réclamions et attendions (vainement) depuis le début des années 70.

Pour résumer quelques points examinés mais beaucoup reste à faire et ne pourra être entrepris que si l'ensemble des personnels est convaincu que l'amélioration des conditions de travail ne peut être isolé de l'ensemble de nos revendications.

MOBILISATION DES C.L.H.S.

Le C.L.H.S. de Lyon, qui a diffusé la lettre ouverte, ci-après, prouve que la nomination des ADR comme président des C.L.H.S. pose d'importants problèmes et accroît la main mise de l'Administration sur les rouages paritaires.

Quelle va être la liberté d'action des C.L. H.S. ?

Le président peut être le décideur et le payeur. Quelle fonction dominera ?

D'autre part, la modification des règles de fonctionnement d'une instance ne doit-elle pas être votée en CTPC avant d'être appliquée ?

Réagissons !

LETTRE OUVERTE DES REPRESENTANTS DU CLHS DE LYON AUX PERSONNELS INSERM

Lyon le 26/02/96

En 1995 l'INSERM a renouvelé ses instances CSS, CS, Intercommissions, CAP. Mais qu'en est-il des Comités d'Hygiène et Sécurité ? Alors que le mandat des assemblées locales a pris théoriquement fin en Juin 95 et le CCHS en Septembre 95 pourquoi les nouvelles assemblées ne sont-elles pas encore en mesure de siéger ? Il y a donc plus de 7 mois que les Comités d'Hygiène et Sécurité sont -de fait- réduits au silence . Les conséquences de cette situation sont de plus en plus néfastes à l'application des règles d'Hygiène et Sécurité dans notre Institut .

Voici la situation à LYON .

Le CLHS a tenu sa dernière réunion le 9 Octobre 1995, au cours de laquelle il a réfléchi à son renouvellement . Il s'est prononcé à l'unanimité contre la désignation systématique de l'Administrateur Délégué Régional à la présidence, et en a exprimé les raisons par une motion:

"...Fort de l'expérience de trois mandatures pendant lesquelles la présidence a été assurée par un chercheur ou un ingénieur, et où la présence effective et active de l'Administrateur Délégué Régional a été positive, le CLHS exprime son attachement au caractère paritaire et indépendant des CLHS par rapport à l'Administration, et demande que toutes les propositions soient faites pour asseoir ce principe, mais en maintenant la présence de l'Administrateur comme membre de plein droit avec voix consultative ."

La position de l'assemblée est claire : elle souhaite que se poursuive le travail amorcé , et que certains dossiers assez lourds ne soient pas oubliés. Une raison d'ordre pratique invoquée pour souhaiter que la Présidence reste distincte de l'Administrateur est l'étendue du champ des compétences de ce dernier dans l'ADR05 (25 Unités à Lyon et 7 à Grenoble) ainsi qu'une double présidence à assurer (LYON et GRENOBLE). Cela dans le respect de l'application du décret n° 82-453 du 23 mai 1982 relatif à l'Hygiène et Sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique , modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 .

A la suite de la réunion du CLHS du 9 Octobre 1995 l'Administrateur Délégué Régional a réuni les représentants des organisations syndicales (le 13/11/95) ; ils ont procédé à la désignation des représentants des personnels (5 titulaires , 5 suppléants).

A ce jour le CLHS de LYON n'est toujours pas re-formé . Quelle en est la cause ? L'imperitie de l'Administration qui n'a toujours pas nommé ses représentants . Par ailleurs l'Inspection est restée vacante depuis le 17/02/95 jusqu'au 22/01/96 . L'inaction forcée à laquelle est réduit le CLHS est grave .

Or le CLHS doit continuer à assurer le suivi de questions importantes , comme la protection "accidents de travail et maladies professionnelles" pour tous les personnels présents dans les laboratoires INSERM, l'élargissement de la diffusion au niveau national de l'affichette "Hygiène et Sécurité à l'INSERM, Mode d'emploi" créée au CLHS de Lyon . Autre exemple , dans le cas des animaleries contenant des singes contaminés , quelle instance va vérifier l'application des règles d'Hygiène et Sécurité ? Dès que le Président du CLHS l'avait informé , le Directeur Général de l'INSERM s'était prononcé le 19 mai 1995 , pour appliquer la règle de l'euthanasie envers les animaux contaminés, et , aujourd'hui qu'en est-il ? où en est-on ?

Les membres du CLHS sortants s'inquiètent vivement de l'évolution des structures d'Hygiène et Sécurité à l'INSERM qui conduit à réduire la marge de manoeuvre au niveau local . Cette nouvelle orientation risque d'entraver les possibilités d'action sur le terrain pour le CLHS .

Représentants de l'Administration

G. BAILLY
H. GUIGNARD
E. VERICEL

Représentants des Personnels

M. BEZ (SNTRS-CGT)
P. GIRAUDON (SGEN-CFDT)
MC. LAREAL (SGEN-CFDT)
S. MIACHON (SNIRS)
MP. SCANELLA (SGEN-CFDT)

C.C.T.

SNTRS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de Chevroux
91400 ORSAY

TELEPHONE : 69 07 50 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

Section Nationale INSERM

Monsieur Jean TIBERI
Maire de Paris
Mairie de Paris
HOTEL DE VILLE
Place de l'Hôtel de Ville
75100 Paris RP

Orsay, le 19 Mars 1996

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés de la décision de supprimer la subvention versée chaque année par la ville de Paris à l'Association Claude Bernard.

Cette décision entraînerait le licenciement d'une soixantaine de chercheurs et ITA directement rémunérés sur le budget ordinaire de l'Association et probablement de plusieurs centaines d'autres rémunérés sur des fonds divers, mais gérés par cette Association, ainsi que la suppression de bourses versées annuellement à des chercheurs étrangers et des internes des hôpitaux de Paris. De plus, il nous paraît difficilement envisageable que la Mairie de Paris puisse décider de supprimer brutalement les 39 centres de recherche biomédicale et formations associées présents dans les hôpitaux de Paris, dont la compétence scientifique n'est pas, semble-t-il, à remettre en cause.

A l'heure où le gouvernement opère des coupes sombres dans le budget de la recherche publique mais où, paradoxalement, il prétend se préoccuper des problèmes de l'emploi, il nous paraît inacceptable que la Mairie de Paris puisse prendre une telle décision.

En attendant les résultats du vote du budget de la ville de Paris le 25 mars prochain, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de la suite que vous comptez donner à cette affaire qui retient toute notre attention et, en tout état de cause, de reporter votre décision.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire général du SNTRS-CGT

Jean Omnès

Le Maire de Paris

Paris, le

12 AVRIL 1996

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 19 mars dans lequel vous appelez mon attention sur la situation de l'association Claude Bernard. Il s'agit d'un dossier à propos duquel j'ai souhaité un examen approfondi compte tenu non seulement du montant important de la subvention demandée, mais aussi en raison des enjeux scientifiques et médicaux qu'il représente.

En définitive, j'ai décidé de maintenir pour 1996 le montant de la subvention versée par la Ville de Paris à l'association au même niveau que celui de 1995.

J'en ai bien entendu d'ores et déjà informé les responsables de l'association.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean TIBERI

Monsieur Jean OMNES
Secrétaire Général
SNTRS - CGT
25, rue de Chevreuse

91400 ORSAY

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Administrateurs Délégués Régionaux,
Directeurs de Département et Chefs de Service

Objet : Campagne ITA 1996

La campagne de recrutement et de promotion des ITA a pu être signée le vendredi 12 avril dernier.

Comme l'an passé, le retard est dû aux incertitudes sur les mises en réserve d'emplois et un gel modéré s'appliquera à l'INSERM sur des bases identiques à celles de l'an passé : 30 gels dont 20 pouvant être levés au titre de la délocalisation. Sur ces bases, la campagne s'annonce ainsi :

	1995	1996
Concours internes	73	29
Changements de corps au choix	15	17
Changements de grade au choix	60	41
Changements de grade par SP (regroupées)	9	4
Concours externes	53	54

Les données 1995 sont rappelées, à titre indicatif, sauf pour les changements de grade par sélection professionnelle qui, n'ayant pu être réalisés en 1995, viendront s'ajouter aux possibilités de l'exercice 1996.

La mobilité va être lancée avant la fin avril, se déroulera au cours du mois de mai et ne comportera qu'un seul tour, comme l'année passée et pour des raisons évidentes de calendrier.

Les CAP d'avancement et de mobilité seront réalisées début juillet.

Les épreuves des concours internes et de sélection professionnelle se dérouleront en octobre et novembre.

Les recrutements seront réalisés entre décembre et janvier avec risque de décalage sur février.

Ce calendrier est un peu étendu par rapport à 1995 mais la façon extrêmement risquée de fonctionner l'an passé ne peut être reproduite sans risque pour la qualité et la légalité des opérations.

Chacune de ces procédures fera l'objet d'une information spécifique selon les modalités habituelles.

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces premières informations.


Jean-Pierre CENDRON

LA MOBILISATION DOIT CONTINUER A L'INSERM!

Durant les derniers mois, la situation de l'emploi et des budgets dans la Recherche publique a mobilisé les personnels dans les divers organismes de Recherche.

Les personnels de l'INSERM ont participé à de nombreuses actions: conférences de presse, lettre des directeurs d'Unité, journées d'action, signatures de pétitions qui ont été remises au Ministre de la recherche et à la Direction de l'institut en plusieurs occasions (sessions des différentes instances, entrevues au Ministère).

Néanmoins, à l'heure actuelle:

- 30% des crédits des organismes de recherche sont encore "mis en réserve".

Il n'y a aucune garantie pour que l'ensemble du budget 96 soit effectivement mis à disposition de l'organisme. Il faut donc rester vigilants et réclamer la restitution intégrale des budgets.

- L'arbitrage tardif depuis deux ans du gel des postes ITA retarde le démarrage des campagnes de mobilité, promotions et recrutements, voire supprime certaines possibilités: pas de sélection professionnelle en 95. Devant le peu de postes, l'Administration envisage des concours tous les deux ans!

- Le gel et la suppression de postes ITA, l'absence de créations de postes chercheurs pèsent lourdement sur la vie des laboratoires et l'avenir des jeunes que nous formons.

- Le gouvernement annonce pour le début 1997 une réforme de l'Etat, qui comporte entre autres une restructuration complète des organismes de recherche, de l'Université, de l'Hôpital, réalisée sans concertation aucune.

LA RECHERCHE EN DANGER! NOUS N'ACCEPTERONS PAS. AGISSONS!!!

Participez aux réunions d'information qui vont être organisées dans les sites, afin de préparer la

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION POUR LA RECHERCHE PUBLIQUE ET L'EMPLOI SCIENTIFIQUE.

Mobilisons-nous le MARDI 21 MAI

à Paris: - à partir de 10 heures: forum place Auguste Comte, devant la Sorbonne.
 - à 14 h: Manifestation de la place Auguste Comte vers le Ministère, rue de Grenelle.

en Province: des manifestations seront organisées.

SNTRS-CGT

Crédits des labos en baisse,
Emplois de titulaires supprimés,
Emplois précaires en hausse,
Restructuration de la recherche

Une seule
et même politique

Tous ensemble agissons

Supprimer des emplois, diminuer le budget de la recherche publique, tels sont les moyens que se donne le gouvernement pour modifier fondamentalement le rôle et le mode d'organisation de la recherche publique dans notre pays.

Crédits des unités en baisse ou inexistant

Non seulement les moyens récurrents des équipes sont en forte baisse mais, dans la nuit du 5 au 6 janvier, la direction du CNRS a récupéré, de façon brutale, toutes les sommes attribuées avant le 31 décembre 1995 et non encore dépensées par les unités. De nombreux labos voient leurs dotations réduites à 1000 francs voire à 1 franc.

Cyniques, le Directeur Général du CNRS qui affirme sans rire "que l'année 1996 s'ouvrait pour le CNRS sous de meilleurs auspices" ou F. Bayrou qui prétend "que la recherche reste une priorité nationale".

Le Directeur de l'INSERM et certains responsables du CNRS expriment leurs inquiétudes quant au risque d'annulations de crédits en cours d'année.

Face à cette politique nombreux sont ceux qui expriment leur opposition : 1500 personnes au siège du CNRS le 21 mars et plusieurs centaines dans les autres régions, 1000 directeurs de labos CNRS et 170 à l'INSERM signent une pétition, 600 personnes rassemblées à Toulouse le 2 avril pour accueillir F. d'Aubert, 250 personnes à Montpellier pour la venue de P. Tambourin...

L'emploi : récession des postes stables, explosion de la précarité (ou l'emploi statutaire en extinction douce ?)

L'emploi stable, garanti par le statut de la fonction publique est mis en extinction progressive : entre 1994 et 1996, 449 emplois d'ITA et 100 emplois de chercheurs ont été supprimés au CNRS. Et les représentants du ministère annoncent une année "blanche" en 1997 en matière de recrutements, tant pour les chercheurs que pour les ITA. Cela signifie en clair, un nombre de recrutements proche de zéro et le non remplacement de la quasi totalité des postes libérés (que l'on peut estimer à plus de 250 pour les chercheurs et 450 pour les ITA).

Pour autant le nombre de personnes qui travaillent effectivement dans les laboratoires propres ou associés du CNRS continue de croître, c'est ce qui ressort du rapport d'étape sur l'emploi ITA remis par A. Costes à la Direction du CNRS. En décembre 1995, 20752 personnes occupaient des emplois non permanents dans les unités CNRS, ils étaient 15041 un an plus tôt. Ils sont constitués de CES, de CDD, de doctorants et de post-doctorants dont les effectifs se sont rapidement accrus depuis 1989. S'ils pourvoient au manque de postes, leurs perspectives d'embauche sont toujours plus limitées. Ils n'occupent pas des emplois d'insertion mais des emplois de passage. Dès lors, le travail de recherche fondé sur l'équipe, la complémentarité des compétences, l'accumulation et le transfert des connaissances tant au niveau individuel que collectif, est profondément transformé. Des savoirs et savoir-faire sont perdus, les équipes déstructurées, les conditions de formation à la recherche dégradées et la charge de travail de tous démesurément alourdie.

Pour les personnels statutaires, les carrières sont bloquées, et ils sont soumis à la pression des directions qui recherchent leur "utilisation optimale", donc leur déploiement sur des emplois ou des thèmes prioritaires, la réduction de leurs tâches au strict nécessaire, la limitation de leur marge d'initiative. C'est le sens des multiples audits d'ITA et de la mise en place de services autonomes des "ressources humaines".

Une restructuration totale des EPST ?

Le projet de Plan Triennal de Réforme de l'Etat sous le titre général "Réduire le nombre des Etablissements Publics" donne tout son sens à cette politique. Il propose de "clarifier les missions et à opérer les regroupements (des Etablissements Publics) qui paraîtront opportuns". Et tout cela avant le 1er janvier 1997 ! C'est ce Plan qui est soumis au Comité Technique Paritaire Ministériel le 9 avril 1996.

Il ne s'agit manifestement pas d'une énième réforme sans avenir, mais d'une véritable restructuration de la recherche publique.

Nous devons, tous ensemble, combattre cette politique désastreuse pour la recherche publique et les personnels, avec la plus grande fermeté. Il y va de l'avenir de la recherche publique, de l'avenir de notre pays.

Nous appelons,

avec les autres organisations syndicales, les chercheurs, les ITA, les enseignants-chercheurs, les thésards, à poursuivre et à renforcer encore l'action, pour obtenir :

- l'arrêt des accusations iniques à propos de la gestion des laboratoires,
- la restitution des crédits annulés dans les laboratoires,
- le remboursement de la dette de l'Etat au CNRS,
- la fin des gels et des suppressions de postes de titulaires,
- une politique de développement de la recherche publique dans les EPST et l'Enseignement Supérieur : budget et emplois stables (chercheurs, ITA, enseignants-chercheurs et IATOS),
- le maintien des EPST et de leurs missions fondamentales : avancée des connaissances dans tous les domaines du savoir, la formation à la recherche.

Nous appelons

*à organiser des assemblées générales
dans les laboratoires et services*

*à une journée nationale d'action
et à une manifestation nationale*

le MARDI 21 MAI

à 10 heures : A Paris :
Forum exposition de posters,
discussion avec la population

sur la place Auguste Comte devant la Sorbonne,

à 14 heures : Manifestation vers le Ministère

110, rue de Grenelle PARIS 7ème Rendez-vous Place de la Sorbonne
Métro Luxembourg, Cluny-Sorbonne

En province

Débatte des initiatives à prendre ou des délégations qui se rendront à Paris

CHERCHEURS
INGÉNIEURS
TECHNICIENS
ADMINISTRATIFS
THÉSARDS

**RESTEZ VOUS-MÊMES,
SYNDIQUEZ-VOUS A
UN SYNDICAT**

Intercatégoriel

Indépendant

Démocratique

Unitaire

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo :

A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY tél: 69 07 60 13

Fax : 69 07 50 05 ou à remettre à un militant connu de vous.